

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Burundi	
TITRE DU PROJET : Investir dans la jeunesse pour la cohésion sociale et la paix durable au Burundi	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : -00113451-	
Modalité de financement du PBF :	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") :
<input checked="" type="checkbox"/> IRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national
<input type="checkbox"/> PRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional
Nom du fonds d'affectation spéciale :	
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Association de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD) – ONG Cheffe de file	
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Association des Scouts du Burundi (ASB) – ONG Partenaire d'exécution Ministère de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information, Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique et du Développement Local, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), Entité des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU Femmes).	
Date de démarrage du projet : 1 ^{er} Décembre 2018	
Durée du projet en mois : (18 + 6) mois. Nouvelle date de fin : 31 Décembre 2020	
Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Provinces de Bubanza (Bubanza, Gihanga) ; Bujumbura Mairie (Kanyosha, Musaga, Ngangara, Buterere, Kamenge) ; Bujumbura Rural (Kanyosha, Mugongomanga, Mukike) ; Cibitoke (Mugina, Rugombo, Buganda) ; Kayanza (Kayanza, Rango, Kabarore) et Makamba (Kayogoro, Nyanza-Lac).	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes	
<input checked="" type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes	
<input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)	
<input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :**ACORD : 817,587.00 USD**

dont 44% à transférer au partenaire d'exécution ASB, soit 361,107.00 USD.

Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : N/A****Budget total du projet : 817,587.00 USD****PBF 1^{ère} tranche (35%) :**

ACORD : \$ 287,314.00

PBF 2^{ème} tranche (35%) :

ACORD : \$ 287,314.00

PBF 3^{ème} tranche (30%) :

ACORD : \$ 242,958.00

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le projet « Investir dans la jeunesse pour la cohésion sociale et la paix durable au Burundi » est une initiative formulée par ACORD et l'ASB. Il vise à renforcer le processus de consolidation de la paix au Burundi en assurant un rôle central aux jeunes hommes et aux jeunes femmes dans la prévention et la résolution des conflits, en promouvant leur participation effective dans les mécanismes de gouvernance locale, et en les appuyant pour qu'ils résistent à la manipulation politique et ethnique tout au long des prochaines élections générales de 2020 et au delà.

Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.

Dans le cadre du montage de ce projet, ACORD a conduit des consultations au niveau communautaire, afin de recueillir des informations spécifiques sur les besoins, les contraintes et les attentes des jeunes hommes et des jeunes femmes dans les différentes zones d'intervention ciblées par l'action. Ces données ont été mises à profit afin d'informer les stratégies de mise en œuvre choisies et d'adapter les réponses aux problèmes identifiés. De par sa collaboration de longue date avec les autorités gouvernementales, ACORD s'est entretenue avec des représentants du Ministère en charge de la Jeunesse et celui de l'Intérieur et de la Formation Patriotique. Les membres du Secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix au Burundi ont également été consultés, tout comme les organisations de la société civile intervenant en faveur de la résolution des conflits et de la jeunesse au Burundi. Enfin, sélectionnée comme partenaire d'exécution de ce projet, l'ASB a participé activement dans le montage du projet ici proposé, notamment à travers l'organisation de ces consultations et de plusieurs séances de travail.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes¹ : Score 2**Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :**

32,031 % du budget total alloué à l'égalité entre les sexes, soit un montant de 261.881.00 USD.

NE

¹ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

Degré de risque du projet² : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement³) : (2.3) Prévention/gestion des conflits.

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : 6 mois, nouvelle date de fin : 31 Décembre 2020

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision:

De juillet à novembre 2019, le projet a connu une rupture de fonds qui a affecté la mise en œuvre des activités sur terrain suite au manque de suivi de la demande de transfert de façon adéquate pour recevoir les fonds à temps. Les activités n'ont repris le rythme normal qu'à la fin novembre 2019.

Au début décembre 2019, ACORD a pris des mesures pour accélérer la mise en œuvre du projet afin de rattraper le retard connu de 4 mois. Mais de janvier à juin 2020, le Burundi est entré dans un cycle électoral et fait face à la pandémie de COVID-19.

Depuis mars 2020, le gouvernement a effectivement demandé aux ONG de réduire les activités sur le terrain regroupant les gens jusqu'à fin juin, en particulier celles qui rassemblent les jeunes pour éviter d'organiser les activités parallèles avec celles organisées par la CENI.

Avec l'arrivée du virus COVID-19, des mesures visant à empêcher la propagation du virus ont été prises par le Gouvernement du Burundi. Ainsi, les ONG internationales, y compris ACORD, ont pris des mesures de protection de leur personnel contre la propagation du virus afin d'accompagner les mesures prises par le Gouvernement. Ces ONG ont

² 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

³ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

NE

instauré notamment la restriction de mouvements sur terrain et limité davantage le nombre d'activités pouvant être menées, surtout avec les jeunes.

Aujourd'hui, ACORD est à 83% de mise en œuvre de ses activités et prévoit que la totalité des activités seront achevées avec fin décembre 2020 y compris l'évaluation finale si une prolongation de 6 mois sans coût lui est accordée.

Cette prolongation permettra à ACORD de bien clôturer le projet.

Cependant, ACORD estime que les préparatifs de l'évaluation finale ne prendront pas moins de 2 mois pour avoir tous les éléments nécessaires permettant de bien mener les activités de collecte de données sur terrain. C'est notamment l'élaboration des termes de référence, le recrutement du consultant et la demande d'autorisation de l'Institut d'études et de statistiques du Burundi (ISTEEBU) et du ministère de l'Intérieur pour la collecte des données sur terrain.

C'est ainsi qu'ACORD demande une prolongation de six mois sans coût additionnel pour bien mener la totalité des activités prévues dans le projet.

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

NZ

SIGNATURES DU PROJET :

<p>Agence récipiendaire ⁴</p> <p>Nom du représentant : Prime RUPIYA</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : Association de Coopération et de Recherche pour le Développement au Burundi (ACORD BURUNDI)</p> <p>Titre : <i>Association de Coopération et de Recherche pour le Développement au Burundi (ACORD BURUNDI)</i></p> <p>Représentation au Burundi Tél: +257 21 83 09</p> <p>Date et visa : 27/7/2020</p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom du représentant : Amb. Ezéchiel NIBIGIRA</p> <p>Signature </p> <p>Titre : <i>Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture</i></p> <p>Date et visa : 20/07/2020</p> 
<p>Coordonnateur résident a.i</p> <p>Nom du représentant : Richmond TIETOKO</p> <p>Signature </p> <p>Date & visa : 15/08/2020</p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant : Marc-André Franche, Chief, Financing for Peacebuilding Branch, PBSO</p> <p>Signature </p> <p>/pour Titre : <i>Sous-Secrétaire Général pour l'appui à la consolidation de la paix</i></p> <p>Date & visa : 24 août 2020</p>

⁴ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) Analyse de conflit et relation entre les conclusions de l'analyse et le projet

Avec près de 65% de sa population vivant en-dessous du seuil de pauvreté, le Burundi se classe à la 184^{ème} place sur 188 pays de l'Indice de développement humain. Depuis son indépendance en 1962, le pays a connu une grande instabilité politique et de nombreux épisodes de violence. Le contexte sociopolitique est notamment marqué par des crises politiques et sociales et des conflits identitaires à base ethnique et politique, renforcés par une idéologie divisionniste, la fragilité de l'Etat de droit, un accès limité à la justice, un déficit de gouvernance, et un accès aux services sociaux de base sévèrement restreint. En effet, l'insécurité et les facteurs macroéconomiques, y compris le recul du soutien financier extérieur qui a entraîné des réductions budgétaires massives (dont l'éducation -30%, la santé -54%, les droits de l'Homme -65% et l'eau -72%), ont considérablement dégradé la situation socio-économique au Burundi.

Alors que la population burundaise a été marquée par la crise politique des années 1990, les Accords de paix et de réconciliation, signés en 2000 à Arusha en Tanzanie, ont créé un espoir pour une gestion partagée des pouvoirs entre les composantes politico-ethniques. Des progrès avaient été enregistrés à l'occasion des élections post transition de 2005 et 2010 et des réformes aussi bien institutionnelles que sectorielles avaient été engagés. Toutefois, le Burundi fait toujours face à de nombreux défis pour parvenir à réduire la pauvreté : faiblesse de l'économie rurale, difficile accès à la terre, taux de chômage élevé et en constante croissance, forte dépendance vis-à-vis de l'aide au développement, politique économique qui ne permet pas de répartir équitablement les ressources, graves tensions sociales, vulnérabilité aux chocs environnementaux et au changement climatique, forte croissance démographique avec un taux fécondité de 5,7 enfants par femme en 2016, absence d'une politique claire de planification familiale, et discours haineux de certains politiciens, instrumentalisant les populations les plus marginalisées, en particulier des jeunes et des femmes.

Aussi, les élections de 2015 ont été le théâtre d'importantes manifestations, suite à la décision du Président Pierre Nkurunziza de briguer un autre mandat. Un regain de violence armée a alors entraîné la perte de vies humaines et les viols et violences sur les filles et femmes ont été sans précédents. Les différents protagonistes politiques burundais faisant une lecture différente des prescrits de la Constitution, la communauté internationale n'a cessé d'exiger le recours au dialogue entre le Gouvernement et l'opposition (Résolution 2248 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations Unies). Les acteurs politiques ont finalement tardé de trouver un terrain d'entente, s'expliquant en partie par un manque de dialogue du Gouvernement avec l'opposition et une non-prise en compte de leurs revendications.

En 2018, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés estime à 410 000 le nombre de Burundais en exil vivant dans des camps situés en Tanzanie, au Rwanda, en République Démocratique du Congo et en Ouganda, dont plus de la moitié sont des femmes et des enfants. Un référendum constitutionnel a été organisé le 17 Mai 2018 au Burundi sur fonds de contestation par l'opposition et d'absence d'observateurs indépendants. Les électeurs se sont prononcés à 73,2% en faveur d'une modification constitutionnelle visant principalement à amender certains piliers de la Constitution issus des Accords de paix d'Arusha du 28 Août 2000, à abroger la limitation du nombre de mandats présidentiels, à allonger la durée du mandat présidentiel à sept ans, et à modifier la structure gouvernementale. Alors que de prochaines élections générales devraient être organisées en 2020, la communauté internationale craint une vive remontée des tensions inter-ethniques au Burundi, et appelle à des élections inclusives, crédibles et transparentes.

Cette longue dynamique de crises et de conflits a créé au Burundi des ghettos identitaires fondés sur l'appartenance ethnique et l'affiliation politique, créant au sein des communautés une situation d'incertitude et de psychose généralisée. La sécurité communautaire devient alors un enjeu majeur

pour la nation, intrinsèquement liée à la stabilité politique. Au niveau communautaire, les communautés disposent de faibles capacités de résilience aux conflits politiques. Les jeunes sont particulièrement vulnérables, les désaccords politiques des dernières années ayant été marqués par un fort activisme de la jeunesse. Souvent manipulés par les partis politiques, les jeunes furent à la fois acteurs et victimes de violences, y compris de violences sexuelles et de violences basées sur le genre. Aussi, les femmes et les filles sont disproportionnellement affectées par la violence et les conflits, la pauvreté et les violations de leurs droits au Burundi. Elles sont dans le pays de plus en plus les victimes de violences basées sur le genre, et sont trop souvent instrumentalisés dans les actes de violences, notamment policières et des militants lors des crises politiques.

Un climat de méfiance s'est donc installé entre les jeunes hommes et jeunes femmes de différentes sensibilités politiques, entraînant des heurts entre eux et des destructions des biens. Ce phénomène a été observé à plusieurs reprises pendant les moments décisifs de gouvernance du pays, notamment lors des compétitions électorales et durant les crises politiques au haut niveau. Plusieurs facteurs concourent à cette faiblesse : les jeunes hommes et les jeunes femmes sont fortement exposés à l'instrumentalisation et à la manipulation politique orchestrées par les chefs de file politiques en raison (i) de leur ignorance des droits humains, y compris de leurs propres droits et obligations, (ii) de l'idéologie divisionniste ancré dans l'esprit de certains hommes politiques, (iii) de leur manque de participation dans toute forme de gouvernance, et de (iv) leur précarité économique.

En effet, (i) les jeunes hommes et les jeunes femmes ignorent souvent les droits humains, y compris leurs propres droits et obligations. Alors qu'ils violent les droits de leurs concitoyens, ils prétendant défendre les leurs. En suivant les mots d'ordre lancés par leurs chefs de file politiques, ils se retrouvent ainsi en conflit avec la loi, devenant par là acteurs et victimes des violences. (ii) Par ailleurs, l'idéologie divisionniste, héritage de la colonisation, s'est amplifiée pendant la période d'indépendance, causant des cycles de violences que les Accords de paix et de réconciliation d'Arusha ont tenté de résoudre. Cependant, ce mal n'est pas encore complètement éradiqué, certains hommes politiques l'utilisant pour manipuler et instrumentaliser la jeunesse. Les jeunes sont ainsi maintenus et enfermés dans leurs ghettos identitaires respectifs, les empêchant d'être solidaires devant leurs besoins pourtant communs. (iii) En outre, les jeunes, et particulièrement les jeunes femmes, sont fortement ignorés par les mécanismes de gouvernance et de prise de décision, renforçant leur perception d'être écartés de la vie citoyenne. (iv) Enfin, les jeunes hommes et les jeunes femmes sont particulièrement touchés par un chômage toujours grandissant, à tel point que ceux-ci sont désespérés face à l'absence d'avenir et facilement manipulables.

Cependant, s'ils sont bien encadrés et accompagnés, les jeunes hommes et les jeunes femmes burundais peuvent agir contre les causes profondes des conflits et au sein de mécanismes de prévention de ces derniers. En effet, les jeunes disposent d'un fort potentiel et d'un grand intérêt pour analyser, prévenir et régler les conflits émergeant au sein de leurs communautés de manière pacifique et concertée. Ils sont particulièrement actifs au sein de différents mouvements associatifs au Burundi, luttant entre autres contre l'insécurité économique, alimentaire, sanitaire, sociale, environnementale, communautaire et politique, témoignant de leur détermination à être des acteurs à part entière de la société civile engagés auprès de leurs communautés. Les jeunes démontrent en ce sens une réelle volonté de participer dans la société, et ce notamment au travers de programmes de maintien et de consolidation de la paix, afin de gagner en sécurité et en stabilité. Alors que les jeunes souhaitent s'affirmer comme agents de changement face aux clivages politico-ethniques passés, il est essentiel de les accompagner en ce sens afin qu'ils tirent les leçons de leurs expériences passées, et qu'ils deviennent des artisans de paix.

Différentes expériences passées témoignent de cette volonté de changement chez les jeunes. Au travers de différents mouvements associatifs au Burundi, les jeunes hommes et les jeunes femmes ont ainsi utilisé à plusieurs reprises et de manière efficace des activités culturelles et sportives et offert des cadres d'échanges, leur permettant de sensibiliser leurs communautés et de partager leurs expériences sur différents thématiques, telles que la paix et la cohésion sociale, ou la santé sexuelle et reproductive et le VIH/SIDA. Les jeunes femmes sont également particulièrement actives au sein de

différents mouvements associatifs féminins au Burundi. Les femmes sont en effet perçues comme d'importants vecteurs de paix au sein de leurs communautés, et plus largement de la société. La communauté internationale a ainsi largement reconnu que leur participation était indispensable à l'établissement et au maintien de la paix, celles-ci étant des agents de changement avérés. Or, alors qu'elles sont plus majoritairement victimes de violences en temps de conflit, les femmes sont souvent tenues à l'écart des négociations de paix et exclues des processus de reconstruction. Aussi, l'engagement des jeunes femmes burundaises au sein de ces mouvements leur permet d'aiguiser leur leadership et de mieux défendre leurs droits. Les mouvements associatifs féminins offrent donc un cadre à exploiter pour inciter les jeunes femmes (et les jeunes hommes) à devenir des artisans de la paix engagés.

Il s'agit en ce sens de donner aux jeunes hommes et aux jeunes femmes les moyens de faire face aux conditions systémiques qui engendrent la violence et de leur offrir la possibilité d'exercer une influence positive sur la société en donnant une plus grande résonance à leurs voix et en renforçant leur résilience. En intégrant des jeunes qui ont été impliqués dans des actes de violence ou qui en ont subi les effets dans des initiatives communautaires qui les aident à se reconstruire, ceux-ci peuvent être plus à même d'analyser les questions sociales qui les concernent et devenir des moteurs de changement. Le principal défi relève de leurs capacités organisationnelles, pour qu'ils puissent pleinement influencer, initier et prendre part aux mécanismes de prévention et de règlement pacifique des conflits, mais aussi de gouvernance locale et de développement communautaire.

Alors que beaucoup d'efforts sont actuellement tournés vers le renforcement des initiatives visant la formation et l'emploi des jeunes hommes et des jeunes femmes, les questions de participation des jeunes à la prévention et à la résolution des conflits et au sein des mécanismes de gouvernance locale restent encore trop ignorées bien que partie intégrante des leviers de paix au Burundi. Au regard des bonnes pratiques et leçons apprises des expériences passées d'ACORD et de son partenaire d'exécution, en prélude à l'opérationnalisation du Conseil National de la Jeunesse, et dans le contexte des prochaines élections générales de 2020, le projet proposé visera donc l'appui aux mécanismes de dialogue et de concertation entre les groupes de jeunes hommes et de jeunes femmes et les décideurs et le renforcement des dispositifs de prévention et de gestion pacifique des conflits pour contribuer au processus de consolidation de la paix au Burundi.

b) Appui aux cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies

Le projet ici proposé a pour objectif de promouvoir la mise en œuvre au Burundi de la Résolution 2250 adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 9 Décembre 2015 sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Il contribue en ce sens directement à la réalisation du second objectif du Plan prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi pour la période 2014-2018, à savoir « Les jeunes participent effectivement dans la vie citoyenne et sociale et prennent part dans les initiatives de paix ». Le présent projet s'inscrit également dans la continuité des acquis et résultats des projets financés par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF) et mis en œuvre depuis 2017 sous l'Initiative de promotion de la jeunesse et du genre, dont les projets :

- « Soutenir les femmes leaders d'aujourd'hui et de demain pour faire avancer la paix au Burundi » mis en œuvre par Search for Common Ground. Le projet vise à renforcer les capacités des jeunes femmes afin qu'elles puissent participer aux travaux communautaires visant la promotion de la paix et la réconciliation. La présente initiative partage la même zone géographique (sauf Kirundo), offrant l'opportunité de renforcer les interventions et la possibilité d'apprendre sur l'intégration des femmes et la promotion de l'égalité des sexes dans les initiatives de consolidation de la paix.
- « Appui à la sécurité communautaire et la cohésion sociale auprès des jeunes touchés par les conflits » mis en œuvre par le PNUD et le FNUAP. Le projet collabore avec les associations des jeunes pour la promotion d'un dialogue intergénérationnel et le renforcement des capacités des jeunes en clubs de paix. Il est mis en œuvre dans trois provinces (Bujumbura Mairie, Bujumbura

Rural et Bururi). Les deux premières provinces sont également ciblées par le présent projet proposé par ACORD et l'ASB, offrant l'opportunité de renforcer les capacités des agents de paix sur la dimension genre et sur la participation citoyenne des jeunes au niveau communautaire.

- « Empowering Young Women and Men to Participate in Burundi's Political Parties » de NIMD. Le projet a pour objectif de renforcer les capacités des jeunes chefs de files pour qu'ils puissent pleinement participer à la vie politique au Burundi. Dans les six provinces d'intervention, le présent contribuera à la consolidation de ses acquis en ciblant un plus grand nombre de jeunes hommes et les jeunes femmes et des décideurs locaux, et ce notamment en animant un dialogue constructif entre les jeunes et les chefs de file des partis politiques pour l'organisation et la tenue d'élections apaisées au Burundi. Les jeunes bénéficiaires du Youth LAB seront conviés aux travaux afin de partager leurs expériences et d'éduquer leurs pairs.

Au niveau gouvernemental, le projet ici proposé contribuera à la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse au Burundi pour la période 2016-2026, notamment dans ses axes 2, visant l'éducation des jeunes à la citoyenneté, à la paix et au patriotisme et 4, ayant pour objectif une participation croissante des jeunes dans les mécanismes de gouvernance et les initiatives de développement. L'action est aussi alignée sur (i) le Cadre stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, (ii) la Vision Burundi 2025, (iii) la Loi électorale de 2014, (iv) la Politique Nationale Genre, (v) le Code Foncier de 2011, et (vi) la Loi burundaise sur la prévention, la protection des victimes et la répression des violences basées sur le genre de 2016. Le projet contribuera à la création d'un environnement favorable à la réussite des missions des structures mises en place par le Gouvernement Burundais en faveur de la consolidation de la paix, à savoir : (i) La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme ; (ii) La Commission Vérité et Réconciliation, (iii) le Conseil de l'Unité Nationale ; (iv) la Commission Nationale des Terres et autres Biens créée en 2011 ; et (v) le Conseil National des Jeunes mis sur pied en 2015.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Description du contenu du projet

Le projet ici proposé vise à ce que les besoins spécifiques et communs des jeunes hommes et femmes dans six provinces du Burundi soient pris en compte à travers une approche intégrée, comme issue aux cycles de violences et de conflits. Cette approche permettra d'appuyer les jeunes, les décideurs locaux et les communautés ciblées par l'action pour une meilleure prévention et gestion des conflits, y compris les violences basées sur le genre, une plus grande participation des jeunes dans les mécanismes de gouvernance locale, et la création d'un environnement pacifique et favorable, encourageant les jeunes à résister à la manipulation politique, à renoncer à la violence et à s'engager dans la construction d'une société paisible au Burundi pendant la période électorale et au-delà.

Résultat 1 : Afin d'accroître la participation active de 13,500 jeunes hommes et jeunes femmes issus de différentes sensibilités politico-ethniques et des 18 communes cibles à la prévention et à la résolution des conflits pour un meilleur vivre-ensemble, le projet contribuera à la promotion des politiques nationales, notamment sur la jeunesse, le genre, le foncier et l'unité nationale. Afin de réaliser ce premier résultat, 540 jeunes hommes et jeunes femmes seront sélectionnés et formés sur les Résolutions 2250 et 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les dispositions nationales y afférentes⁵. Les Agents de paix ainsi formés joueront un rôle de relai des messages de cohésion sociale et de paix durable auprès des jeunes, contribuant ainsi à les pérenniser dans leurs communautés. 270 clubs de paix, à raison de 15 clubs par commune d'intervention, seront créés à l'issue des 18 séances de formation, et seront animés par ces jeunes. Les clubs seront menés par un binôme composé d'un jeune homme et d'une jeune femme qui auront pour objectif de recruter et de former au moins 50 jeunes de sensibilités politico-ethniques différentes par club (soit un total de 13,500 jeunes bénéficiaires directs) sur la prévention et la gestion des conflits. Une fois leurs capacités renforcées, ces jeunes seront appuyés dans la conduite d'actions de sensibilisation, de plaidoyer, de médiation et de gestion pacifique des conflits, et l'organisation d'activités culturelles et sportives en faveur de la tolérance, de l'égalité des sexes, de la cohésion sociale et de la paix auprès de leurs communautés. Ainsi les capacités acquises permettront aux jeunes hommes et aux jeunes femmes de contribuer à une meilleure prévention et gestion des conflits, dans l'objectif de la création d'une société pacifique et d'élections apaisées.

Résultat 2 : Afin de sensibiliser 13,500 jeunes et 2,700 décideurs locaux des 18 communes cibles sur le droit des jeunes à participer dans les mécanismes de gouvernance locale et dans les initiatives de développement de leurs communautés, et que ceux-ci le traduisent en action, le projet contribuera à la promotion du second objectif⁶ du Plan prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi pour la période 2014-2018. ACORD et l'ASB entendent ainsi améliorer les connaissances de 1,080 jeunes, hommes et jeunes femmes membres des clubs de paix sur leurs droits et leurs obligations de citoyen et les mécanismes de gouvernance. Des visions partagées par la jeunesse en matière de cohésion sociale et de paix durable, en se basant sur les défis spécifiques des conflits par province, seront élaborées par 360 jeunes durant 6 sessions animées en provinces. Une vision commune sera élaborée à Bujumbura par 60 jeunes plus dynamiques choisis par les pairs en sessions provinciales. Ces visions seront vulgarisées par les jeunes auprès de leurs 13,500 pairs, de 2,700 décideurs locaux et d'organisations politiques⁷. 210 représentants des autorités administratives, traditionnelles et religieuses seront sensibilisés au cours de sessions d'information sur les besoins spécifiques de la jeunesse pour une plus grande prise en compte des jeunes dans les processus de décision. Ils seront ensuite appuyés dans le processus d'intégration des besoins et des attentes des jeunes en matière de

⁵ Voir critères de sélection détaillés à la section d) de la partie II.

⁶ « Les jeunes participent effectivement dans la vie citoyenne et sociale et prennent part dans les initiatives de paix ».

⁷ Le Burundi compte une quarantaine de partis politiques. Le projet ciblera les responsables de tous les partis politiques œuvrant dans les communes cibles.

participation citoyenne dans les plans communaux de développement afin de respecter leur droit à participer dans les instances de prise de décision.

Résultat 3 : Afin d'encourager les jeunes hommes et les jeunes femmes à promouvoir un environnement électoral inclusif et exempt de violence dans 18 communes cibles, le projet fera la promotion du Code électoral, et des Résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le projet visera en ce sens à renforcer les capacités des jeunes à participer activement dans la prévention des conflits liés aux élections et à plaider en faveur d'une cohabitation pacifique dans la diversité politique, ethnique et du genre. Ainsi, le projet mettra sur pied et rendra opérationnel un observatoire électoral mené par des jeunes hommes et des jeunes femmes, comme mécanisme d'alerte précoce. 18 réseaux d'observateurs de paix seront créés et animés par 540 jeunes, soit un réseau d'observateurs de paix par commune ciblée. Chaque réseau sera composé de 30 observateurs de paix, dont des représentants des jeunes hommes et des jeunes femmes choisis parmi les membres des clubs de paix, un point focal communal, un point focal provincial et un gestionnaire du réseau à Bujumbura. Ces observateurs de paix seront chargés de conduire des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des communautés et des décideurs locaux, afin de les informer sur les incidents violents répertoriés en contexte électoral. En parallèle, des espaces de dialogue réunissant des jeunes hommes et des jeunes femmes et des décideurs locaux seront animés afin qu'ils puissent déconstruire ensemble les discours haineux des politiques, et promouvoir le pluralisme politique et la diversité ethnique en démocratie. Des messages de paix seront à ce titre produits par les jeunes et diffusés au moyen de différents canaux, et ce à l'occasion des célébrations nationales et internationales⁸, et contribueront ainsi à la campagne « AMATORA MU MAHORO » (élections en paix). Enfin, des contrats sociaux pour l'organisation et la tenue d'élections pacifiques et paisibles en 2020 seront négociés, élaborés et signés par des représentants de la jeunesse, des autorités administratives et traditionnelles locales, des organisations politiques et de la société civile.

b) Cadre des résultats du projet

Voir Annexe B.

c) Théorie du changement pour le projet

Si les jeunes hommes et les jeunes femmes du Burundi sont formés et sensibilisé(e)s sur les valeurs positives de construction d'une nation unie dans la diversité ; s'ils/elles deviennent outillée(e)s, compétent(e)s et actif(ve)s dans la prévention et la résolution des conflits, y compris l'aptitude à comprendre, prévenir et répondre de manière appropriée aux violences électorales et celles basées sur le genre, ainsi que la promotion d'un dialogue de paix entre les communautés et au-delà ; s'ils/elles sont appuyé(e)s pour faire valoir leurs intérêts et leurs besoins auprès des autorités locales, des organisations politiques et de la société civile, ce qui contribuerait à la réalisation de leur droit à la participation dans les mécanismes de gouvernance locale et les instances de prise de décision ; et s'ils/elles sont organisé(e)s pour davantage contribuer à la prévention des conflits liés aux élections, à la déconstruction des discours haineux des différentes tendances politiques, et résister à la manipulation politique et ethnique dans le cadre des processus électoraux de 2020 et au delà ; alors les jeunes hommes et les jeunes femmes burundais réaliseront leur plein potentiel de catalyseurs du changement ; ils/elles agiront contre les causes profondes des conflits et au sein des mécanismes de prévention et de résolution de ces derniers ; et ils/elles deviendront des acteur(trice)s incontournables de la paix, en particulier en contexte pré-électoral, électoral et post-électoral, de la bonne gouvernance et de l'égalité des sexes afin qu'ils/elles puissent bénéficier d'élections inclusives et exempt de violence, et vivre dans une société juste, paisible et inclusive au Burundi.

⁸ Voir les célébrations ciblées dans le cadre des résultats.

d) Stratégie de mise en œuvre du projet

Zones d'intervention géographiques : Le projet ici proposé cible les provinces de Bubanza (Bubanza, Gihanga), Bujumbura Mairie (Kanyosha, Musaga, Ntangara, Buterere, Kamenge), Bujumbura Rural (Kanyosha, Mugongomanga, Mukike), Cibitoke (Mugina, Rugombo, Buganda), Kayanza (Kayanza, Rango, Kabarore) et Makamba (Kayogoro, Nanza Lac), où les jeunes hommes et jeunes femmes burundais sont plus vulnérables et/ou victimes d'épisodes de violences, particulièrement en période pré-électorale, électorale et post-électorale. Alors que les conflits ont des origines différentes selon les provinces, les communes, et les communautés dans lesquelles ils émergent, ACORD et l'ASB accompagneront les bénéficiaires à faire une analyse approfondie de leurs situations spécifiques et de se les approprier en vue d'apporter des réponses adaptées à chaque contexte, notamment à travers l'élaboration et la réalisation des visions partagées par les jeunes en matière de cohésion sociale et de consolidation de la paix au niveau de chaque province cible, l'encouragement de la participation des jeunes dans les mécanismes de gouvernance locale, apport d'un regard alternatif sur les conflits fonciers et dynamique de rapatriement, le développement de mécanismes d'alerte précoce, de prévention et de gestion des conflits, et la négociation et la signature de contrats sociaux pour des élections apaisées en 2020.

Groupes cibles : Les bénéficiaires directs du projet seront les jeunes hommes et les jeunes femmes burundais âgés de 18 à 29 ans, comme définis par la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, des zones d'intervention ciblées. Les jeunes mobilisés au sein des structures de paix créées par ACORD lors de précédentes interventions et toujours existantes (Artisans de paix ou Amis de la paix), les centres jeunes au niveau communal, les jeunes des Organisations de la Société Civile œuvrant en faveur de la paix et de la cohésion sociale, et les jeunes chefs de file (jeunes diplômés, jeunes investis dans leurs communautés civiles et religieuses, volontaires de la Croix Rouge) seront ciblés et verront leurs capacités renforcées afin d'encourager un changement profond et de promouvoir un meilleur vivre-ensemble au sein de leurs communautés. En outre, le projet ciblera les jeunes à risque d'instrumentalisation et de manipulation politique, notamment les chefs de file et membres des ligues de jeunes affiliés aux partis politiques, les jeunes rapatriés et déplacés internes, et les jeunes victimes de violations, y compris les victimes de violences policières et des militants, et de violences basées sur le genre. Ces jeunes vulnérables seront sensibilisés afin que ceux-ci renoncent à la violence, y compris toute forme de violence basée sur le genre, résistent aux manipulations, et promeuvent une culture de dialogue et de paix.

Par ailleurs, le projet proposé ciblera les différentes parties prenantes des communautés ciblées, notamment les correspondants locaux des médias, les chefs de file traditionnels et religieux, les chefs de file des formations politiques au niveau des collines et des zones, les cheffes de file du Forum National des Femmes, les représentants des Comités mixtes de sécurité humaine, les représentants des autorités administratives et les élus locaux. Ces groupes seront associés aux différentes interventions du projet, afin d'influencer leurs attitudes, d'améliorer leurs compétences, et de renforcer leurs capacités dans la promotion d'un environnement de paix au Burundi. Ils seront également particulièrement mobilisés auprès de leurs communautés contribuant, afin d'éviter la stigmatisation des jeunes bénéficiaires de l'action. Les bénéficiaires directs du projet sont estimés à 13,500 jeunes hommes et jeunes femmes (dont 50% de sexe féminin) et 2,700 décideurs locaux. Enfin, les bénéficiaires indirects de l'action sont estimés à 1,157,953 personnes, dont 571,598 femmes et filles (49%), représentant la population totale des 18 communes ciblées, selon le Recensement général de la population et de l'habitat effectué en 2008. L'ensemble des populations composant les 18 communes ciblées par l'action bénéficieront à l'issue du projet des dividendes de paix, d'une meilleure prévention et gestion des conflits, encourageant un plus grande cohabitation pacifique.

Ciblage des bénéficiaires et critères de sélection : 18 Comités de ciblage communaux, composés des responsables des autorités administratives locales, des chefs de file des organisations œuvrant en faveur de la jeunesse, et des représentants des jeunes burundais, seront mis sur pied de manière transparente dès le début de l'action afin d'identifier, de cibler et de sélectionner les jeunes hommes et les jeunes femmes bénéficiaires du projet. Ces responsables se réuniront lors de séances

communales de ciblage, où ils seront invités à identifier et cibler les bénéficiaires sur la base de critères de sélection. Le processus de ciblage veillera à garantir la non-stigmatisation, le respect du principe do no harm, l'inclusivité et l'égalité homme-femme. Les critères de ciblage seront entre autres : le sexe, l'âge (entre 18 et 29 ans)⁹, la lieu de résidence dans la zone du projet (colline ou quartier, zone et commune), le niveau d'éducation, l'activité économique exercée, les sensibilités politico-ethniques ou encore la catégorie à laquelle ils/elles appartiennent (jeunes mobilisés au sein de structures de paix, jeunes militants au sein d'une organisation politique, jeunes rapatriés ou déplacés internes, jeunes victimes de violences, etc.). En outre, les jeunes bénéficiaires de ce projet devront disposer de certaines qualités les rendant aptes à guider leurs pairs dans le sens de l'adoption d'un comportement favorable à la paix, d'un suivi régulier de l'évolution du contexte, d'actions ne générant pas d'autres conflits, de lutte contre la stigmatisation (y compris l'auto-stigmatisation) liée au jeune âge et au sexe, en particulier féminin, de la prévention et de la gestion pacifique des conflits, de l'organisation et de l'animation des clubs de paix, et de la conduite d'activités de plaidoyer en faveur de leurs droits.

Calendrier de mise en œuvre : Les activités visant les deux premiers résultats seront exécutées respectivement au premier et au deuxième semestre 2019. Celles visant le troisième résultat seront exécutées au premier semestre 2020, coïncidant avec l'organisation des élections générales.

Cohérence des résultats et stratégies de mise en œuvre : Le projet proposé vise à permettre aux jeunes hommes et aux jeunes femmes de participer pleinement et activement aux initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix au Burundi. Les trois résultats visés par l'action ont pour objectif de (i) renforcer la contribution des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits pour un meilleur vivre-ensemble ; (ii) inciter les décideurs locaux et les jeunes à ce que ces derniers puissent participer activement aux mécanismes de gouvernance locale et aux initiatives de développement dans leurs communautés ; et (iii) encourager les jeunes pour qu'ils résistent à la manipulation politique et ethnique en période pré-électorale, électorale et post-électorale. La stratégie de mise en œuvre du projet sera basée sur le renforcement des capacités des jeunes dans leur participation aux initiatives de consolidation de la paix sous leurs différentes formes, par l'utilisation d'outils variés (sessions de sensibilisation, formation, éducation par les pairs, etc.) et de différentes méthodologies par ACORD et l'ASB, qui disposent toutes deux d'une solide expertise et d'une expérience avérée dans la maîtrise des approches choisies.

⁹ Voir résolution 2250 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

L'Association de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD) est l'organisation cheffe de file du projet ici proposé. Organisation non-gouvernementale panafricaine, ACORD a pour vision celle d'une société dans laquelle tous les citoyens ont la possibilité de jouir de leurs droits et s'acquitter de leurs responsabilités. Présente au Burundi depuis 1994, ACORD œuvre en faveur de la promotion du dialogue social et de l'engagement actif des communautés marginalisées pour encourager le respect des droits de l'Homme, l'égalité entre les sexes et la consolidation de la paix. ACORD a établi des relations de partenariat avec le PNUD, le FNUAP et ONU FEMMES dans la mise en œuvre des actions de consolidation de la paix, et participe actuellement pour le compte de la société civile au Comité conjoint de consolidation de la paix du PBF au Burundi.

ACORD mettra en œuvre l'action proposée en partenariat avec l'Association des Scouts du Burundi (ASB). Créée en 1940 et bénéficiant d'une couverture nationale, l'ASB encadre plus de 60 000 jeunes hommes et jeunes femmes sans discrimination politique, ethnique ou religieuse à travers le Burundi pour qu'ils deviennent des agents de développement et de paix durable. ACORD sera responsable de la coordination de la mise en œuvre du projet, de l'expertise thématique, de l'assistance technique auprès de l'ASB, du suivi et évaluation du projet, de la gestion contractuelle de la subvention, y compris de la gestion financière, et enfin du respect des exigences, procédures, règlements du PBF. ACORD mettra également à profit les relations existantes pour engager le Gouvernement Burundais, les organisations de la société civile et les jeunes des différentes communautés ciblées. ACORD mettra enfin directement en œuvre les activités 1.1.1, 2.1.1, 2.1.2, 2.2.1, 3.1.1, 3.2.1 et 3.2.3 dans l'ensemble des zones d'intervention du projet. L'ASB sera quant à elle chargée de la mise en œuvre des activités 1.2.1, 1.2.2, 2.2.2, 3.1.2 et 3.2.2.

b) Gestion du projet et coordination

Le projet sera mis en œuvre par ACORD, en collaboration avec l'ASB. ACORD assumera l'ensemble des responsabilités de gestion, de transfert des fonds à l'ASB, de reddition des comptes et des résultats, et informera sur une base régulière les parties prenantes des avancées dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités.

Le Comité de pilotage : Avec l'appui du Secrétariat du PBF et du Ministère en charge de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information, le consortium (ACORD & ASB) mettra en place un Comité de pilotage, chargé d'appuyer la mise en œuvre du projet, en définissant les orientations stratégiques et assurant la qualité des interventions. La présidence de ce Comité sera assurée par le Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information. Des réunions trimestrielles seront organisées avec l'ensemble des acteurs membres sur convocation du Ministre. Le Comité de pilotage sera composé d'un représentant par entité (ACORD & ASB), des représentants du Secrétariat permanent du PBF, un représentant du Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information, un représentant du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, un représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique et du Développement Local, un représentant du collectif des Associations des jeunes, et une représentante des organisations féminines de la société civile.

Le Secrétariat permanent du PBF : Sur la base du plan de travail annuel et des rapports d'activités qui lui seront soumis par l'équipe du projet, l'équipe du Secrétariat permanent du PBF formulera des orientations sur la conduite du projet, fera l'état des lieux de sa mise en œuvre et des difficultés et contraintes y afférentes, et émettra des recommandations afin d'atteindre les résultats attendus par le projet. Le Secrétariat permanent du PBF et l'Unité de gestion du projet se réuniront au début de chaque mois pour faire le point de l'état d'avancement des activités menées par les deux entités.

Le Comité technique du PBF : Constitué des représentants des Agences des Nations Unies, des Départements Ministériels et autres acteurs oeuvrant en faveur de la prévention et de la gestion des conflits, le Comité technique sera régulièrement informé de la mise en œuvre des activités du projet par le Secrétariat permanent du PBF. Le Comité technique se réunira une fois par semestre.

L'Unité de gestion du projet : L'Unité de gestion du projet sera en charge de la préparation des outils de planification et de suivi et évaluation, et assurera la coordination des activités avec les autres acteurs et autres initiatives. Les réunions de l'Unité de gestion seront mensuelles.

L'Unité de gestion sera composée de 19 unités tous basés au Burundi. Parmi ceux-ci, 8 unités seront chargées de la gestion quotidienne du projet, et seront pris en charge à 100% à savoir un Chef du projet (ACORD), un Responsable des Opérations (ASB) et six Animateurs de terrain (ASB). ACORD et l'ASB mettront à contribution les services de 11 autres unités, pour assurer un appui technique, le suivi-évaluation, la gestion financière, le rapportage du projet, la communication, la logistique et l'administration. Ces postes seront partiellement financés par le projet entre 10 à 50%, la partie restante de leurs salaires étant financés par d'autres projets mis en œuvre par les deux organisations.

Tableau des responsabilités :

Poste	Qte	%	Rôles et responsabilités	Org
<i>Coordination et gestion du projet</i>				
Chef de projet	1	100	Chargé de la coordination, la planification, la mise en œuvre, le suivi et le rapportage de toutes les activités du projet sur le plan administratif, technique et financier.	ACORD
Responsable des Opérations	1	100	Chargé de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et du rapportage des activités affectées au partenaire d'exécution ASB.	ASB
Chargé de Communication	1	50	Chargé de la mise en œuvre des activités de communication autour du projet. Il coordonne également la mise en place et le renforcement de réseau de jeunes observateurs de paix.	ASB
Responsable Genre et Inclusion Sociale	1	20	Chargé de fournir un appui méthodologique pour la prise en compte de l'égalité des sexes dans les activités du projet. Il coordonne les activités de plaidoyer et de mobilisation sociale.	ACORD
Animateurs de terrain	6	100	Mettront en œuvre les activités quotidiennes du projet sur le terrain et assureront la liaison avec les bénéficiaires.	ASB
<i>Supervision et assistance technique</i>				
Responsable des Programmes	1	20	Responsable du suivi des engagements contractuels et de la gestion des relations avec le PBSO. Il fournit un appui technique à l'équipe du projet, y compris dans l'élaboration et la soumission des rapports narratifs et financiers.	ACORD
Responsable Suivi-Évaluation	1	10	Conduit le suivi et évaluation du projet, et la collecte de données sur le terrain, appuie la préparation de rapports d'étapes réguliers.	ACORD
Directeur Pays	1	10	Premier répondant du projet devant le partenaire financier PBSO, le Gouvernement et les autres partenaires. Il est responsable du respect contractuel de la subvention.	ACORD
Coordinateur National	1	10	Responsable de la qualité de la planification et de la mise en œuvre des activités affectées à l'ASB. Il participe aux différentes rencontres et à l'évaluation finale du projet.	ASB
<i>Appui et administration du projet</i>				
Responsable Administratif et Financier	1	20	Responsable des questions financières et administratives du projet. Il élabore les budgets prévisionnels, prépare les demandes de fonds, appuie le partenaire d'exécution dans la gestion des fonds et facilite l'audit financier.	ACORD
Comptable	1	20	Chargé de la gestion des fonds mis à disposition de l'ASB.	ASB
Chargé de Logistiques	1	10	Chargé de fournir un appui logistique et administratif afin d'assurer la bonne mise en œuvre des activités du projet.	ACORD
Chauffeur	1	50	Chargé d'assurer les déplacements du personnel du projet.	ACORD
Gardien	1	20	Responsable de l'entretien et de la sécurité des bureaux.	ACORD

c) Gestion des risques

Risques	Probabilité	Gravité de l'impact sur le projet	Stratégie d'atténuation
Politique : Troubles politiques et sociaux ou conflit violent restreignant les opérations d'ACORD et de ses partenaires	Moyenne	Élevée	ACORD applique ses procédures d'opérations et de sécurité, qui imposent un suivi quotidien de la situation sécuritaire, et ce en collaboration avec les autorités compétentes, les partenaires et les clubs de paix, afin d'évaluer les risques et d'apporter des réponses appropriées.
Politique : Manque d'adhésion ou absence de volonté politique de la part du Gouvernement à soutenir les interventions du projet	Moyenne	Elevée	ACORD engagera un dialogue régulier avec les autorités nationales, provinciales et communales concernées, notamment pour les informer des progrès réalisés, des résultats atteints et des appuis éventuels.
Politique : Instrumentalisation à des fins partisans et politiques des thèmes et activités du projet	Faible	Elevée	ACORD et l'ASB adopteront une neutralité formelle et le professionnalisme dans la mise en œuvre des activités du projet.
Social : Stigmatisation des jeunes hommes et des jeunes femmes impliqués dans le projet	Faible	Moyenne	La stratégie de ciblage des bénéficiaires garantira les principes du do no harm, inclusivité, participation, transparence et équité.
Social : Difficulté des jeunes de différents mouvements politiques à travailler ensemble pour la cohésion sociale	Elevée	Moyenne	Les activités organisées regrouperont des jeunes de différentes sensibilités politiques et appartenances ethniques, et favoriseront un dialogue constructif.
Social : Résistances des jeunes et des décideurs à l'égalité des sexes, la prévention et les réponses aux violences basées sur le genre	Elevée	Moyenne	Les phases de lancement du projet, de sensibilisation et de formation ont été élaborées afin de faciliter l'engagement des jeunes et des autres acteurs dans leurs communautés.
Environnemental : Risques de catastrophes naturelles (sécheresse, inondations) dans les zones d'intervention	Faible	Moyenne	Se tenir régulièrement informée des phénomènes météorologiques extrêmes. Les données climatiques seront prises en compte dans la planification des activités.

d) Suivi / évaluation

Le cadre des résultats du projet servira de matrice de référence pour le suivi et l'évaluation continue du projet. L'équipe du projet procédera à l'élaboration d'un plan de suivi et évaluation selon le cadre de résultats et les indicateurs qui y sont définis. Elle mettra également en place des outils participatifs, et assurera la bonne compréhension chez l'ASB des instruments, mécanismes, rôles et responsabilités dans le suivi et l'évaluation du projet.

Au début du projet, une étude de référence (baseline) sera conduite pour collecter les données de base et déterminer certaines cibles. Des enquêtes spécifiques, des études de cas ou des sondages seront menés tout au long du projet pour compléter la collecte des informations (notamment liées aux indicateurs qualitatifs). De même, des visites de suivi conjointes seront organisées par ACORD, l'ASB et le Ministère de la Jeunesse mensuellement dans les zones ciblées par l'action pour suivre la qualité des interventions, et consulter les bénéficiaires et les acteurs clés du projet afin d'améliorer la mise en œuvre des activités, d'adapter si nécessaire les stratégies choisies, et de partager et diffuser les bonnes pratiques et leçons apprises, notamment avec les autres parties prenantes.

L'Unité de Gestion du projet suivra l'état d'avancement des activités et produira des rapports narratifs et financiers selon les formats convenus avec les équipes du PBF (rapports narratifs trimestriels, semestriels, annuel et final, état financier annuel, état financier certifié final). Une évaluation finale externe indépendante sera réalisée à la fin du projet par un Bureau externe de consultants recruté par appel à candidatures ouvert. Elle se basera sur les indicateurs définis dans le cadre de résultats du projet et sur les données de l'étude de référence. L'évaluation finale utilisera des méthodes qualitatives et quantitatives pour apprécier la pertinence, l'efficacité, l'impact et la réalisation des résultats du projet. Les termes de références de l'étude seront établis par l'équipe du projet et validés avec l'ASB.

Un budget spécifique et conséquent de 55,340 USD sera alloué aux activités de suivi et évaluation, soit 7,24% du budget total du projet, afin d'assurer que les ressources tant humaines, que matérielles et financières nécessaires soient allouées aux différentes étapes et besoins du suivi et évaluation. Un montant de 6,255 USD sera consacré à la conduite de l'évaluation finale. Enfin, une mission d'audit financier externe, à hauteur de 2,500 USD, sera exécutée afin que le bailleur de fonds puisse vérifier l'éligibilité des dépenses.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Pour assurer la pérennité des différentes interventions du projet, les stratégies de repli suivantes ont été discutées dès la conception du projet ici proposé, et ce de façon inclusive avec les différentes parties prenantes clefs. Ainsi, l'approche participative appliquée par ACORD et l'ASB dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet permettra aux communautés bénéficiaires accompagnées d'assurer de manière progressive la durabilité du projet. La forte implication des jeunes hommes et des jeunes femmes ciblés par l'action, mais aussi des représentants des autres groupes cibles, combinée à une méthodologie collaborative, sera un facteur déterminant dans l'appropriation des interventions à tous les niveaux. Aussi, la présence d'ACORD dans l'ensemble des provinces ciblées par l'action permettra d'assurer la continuité des interventions et poursuivre ses efforts de collaboration avec l'ensemble des parties prenantes. En outre, la couverture nationale par l'ASB permettra de reproduire et d'étendre les interventions clefs dans d'autres provinces du Burundi, et appuiera en particulier le réseau des jeunes observateurs de paix.

L'action visera également à renforcer les capacités techniques et financières de l'ASB. L'expérience gagnée au travers de cette action permettra à l'ASB de mobiliser des fonds supplémentaires pour mener à bien d'autres initiatives en faveur de la paix. En outre, tous les matériels d'information et de vulgarisation développés au cours de l'action seront mis à disposition de l'ASB et des communautés, afin qu'ils puissent reproduire ces interventions. Les organisations de jeunes sous leurs différentes formes seront renforcées et appuyées par le projet, afin d'étendre leurs interventions. Elles seront en mesure de continuer à mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer avec leurs moyens en s'inspirant des expériences acquises et des leçons apprises. De même, ils seront plus à même d'identifier les sources d'appuis potentiels et de mobiliser les financements nécessaires.

Enfin, l'ancrage du projet au sein d'une étroite collaboration avec les acteurs nationaux clés comme le Ministère de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information, le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, et le Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique et du Développement Local, permettront d'inscrire le projet au sein d'une dynamique nationale qui pourra être continuée et dupliquée au-delà de la durée de vie du projet. L'action proposée contribuera aussi à redynamiser l'engagement et la motivation de ces acteurs dans l'élaboration et l'application des modalités d'opérationnalisation du Conseil National de la Jeunesse.

IV. Budget du projet

Voir Annexe D.

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

contain a request for additional PBF allocation if the context requires it		
--	--	--

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to

individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹⁰
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁰ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : 13,500 jeunes hommes et jeunes femmes de différentes sensibilités politico-ethniques et issus des 18 communes cibles participent activement à la prévention et à la résolution des conflits pour un meilleur vivre-ensemble.</p>		<p>Indicateur 1 a # de clubs de paix créés et animés par les jeunes hommes et les jeunes femmes de différentes sensibilités politico-ethniques pour une meilleure prévention et une résolution pacifique des conflits au niveau communal.</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 270 clubs de paix créés et animés par les jeunes en (avec une participation à 50% de jeunes femmes)</p>	<p>Liste des jeunes hommes et des jeunes femmes membres des clubs de paix Fiches mensuelles de suivi des clubs de paix Rapports d'activités Rapports de missions de suivi Témoignages des jeunes membres des clubs de paix Sondages auprès des familles politiques Entretiens avec les individus identifiés dans leurs différentes composantes politico-ethniques</p>	<p>Toute la durée de projet</p> <p>540 jeunes de différentes sensibilités politico-ethniques identifiés et formés au premier trimestre 270 binômes constitués 270 clubs de paix créés à raison de 50 jeunes par club, soit 13,500 jeunes</p>
		<p>Indicateur 1 b % de conflits majeurs identifiés, y compris ceux liés aux VSBG, prévenus ou résolus pacifiquement avec la participation des jeunes hommes et des jeunes femmes.</p> <p>Base de données : 0</p>	<p>Rapports d'activités des clubs de paix Rapports des missions de suivi Rapports des incidents répertoriés Témoignages des personnes ayant bénéficié des services de</p>	<p>Toute la durée de projet</p>

		Cible : 75 % de conflits identifiés prévenus ou résolus pacifiquement par les jeunes	prévention et médiation des clubs de paix	
Produit 1.1 : Le renforcement des capacités des jeunes hommes et des jeunes femmes sur la prévention, l'analyse et la résolution des conflits permet une gestion pacifique des conflits, y compris ceux liés aux violences basées sur le genre, identifiés dans les 18 communes ciblées.	Indicateur 1.1.1 # de jeunes femmes et de jeunes hommes Agents de paix qui ont augmenté leurs connaissances sur la prévention, l'analyse et la résolution des conflits (désagrégé par sexe et par âge).	Liste des participants Outils et matériaux de formation produits et utilisés Rapports de formation Pré-test/Post-test Rapports d'activités.	270 jeunes femmes et jeunes hommes formés pendant le premier trimestre ; 270 jeunes hommes et jeunes femmes formés pendant le second trimestre ; Soit un total de 540 jeunes (dont 50% de jeunes femmes) formés à l'issue du projet.	
Liste des activités relevant du Produit 1.1 A 1.1.1. : Organisation de sessions de formation sur les Résolutions 2250 et 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les dispositions nationales y afférentes, la communication non-violente et la non-stigmatisation autour des principes du do no harm, la citoyenneté responsable autour des valeurs du pluralisme politique, la prévention, l'analyse et la résolution pacifique des conflits, notamment les conflits liés aux élections, les conflits fonciers et les violences basées sur le genre.	Base de données : 0 Cible : 540 jeunes (dont 270 jeunes femmes)			
Produit 1.2 : Des actions de sensibilisation, de plaidoyer et de médiation sont menées par les jeunes hommes et les jeunes femmes auprès des communautés en faveur de la tolérance, de l'égalité des sexes, de la cohésion sociale et de la paix.	Indicateur 1.2.1 # de séances de sensibilisation, de plaidoyer et de médiation conduites par les jeunes des clubs de paix en présence des décideurs locaux en faveur	Outils et matériaux de sensibilisation, de plaidoyer et de médiation produits et utilisés Procès verbaux des séances	Toute la période du projet Les sessions de sensibilisation, de plaidoyer et de médiation seront	

	<p>Liste des activités relevant du Produit 1.2 :</p> <p>A 1.2.1 : Organisation d'actions de sensibilisation, de plaidoyer, de médiation et de gestion pacifique des conflits par les jeunes formés sur la base des problèmes identifiés.</p> <p>A 1.2.2 : Organisation d'activités culturelles et sportives par les jeunes formés dans leurs communautés en faveur de la tolérance, de l'égalité des sexes, de la cohésion sociale et de la paix.</p>	<p>de la tolérance, de l'égalité des sexes, de la cohésion sociale et de la paix.</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 54 séances organisées par les jeunes et 2,700 personnes atteintes y compris des décideurs locaux</p>	<p>Rapports d'activités Rapports des missions de suivi Témoignages des bénéficiaires des séances de sensibilisation, de plaidoyer et de médiation</p>	<p>conduites par les jeunes organisés en clubs de paix.</p>
<p>Résultat 2 : 13,500 jeunes et 2,700 décideurs locaux issus de 18 communes sont conscients du droit des jeunes à participer à la gouvernance locale et au développement de leurs communautés et le traduisent en action</p>		<p>Indicateur 1.2.2 # d'activités culturelles et sportives réalisées par les jeunes formés dans leurs communautés en faveur de la tolérance, de l'égalité des sexes, de la cohésion sociale et de la paix</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 18 activités culturelles et sportives organisées, soit une par commune ciblée</p>	<p>Comptes rendus des journées culturelles et des rencontres sportives Rapports d'activités Rapports des missions de suivi Témoignages des participants aux activités culturelles et sportives</p>	<p>6 activités culturelles et sportives organisées au troisième trimestre ; 6 au quatrième trimestre ; 6 au cinquième trimestre ; Soit un total de 18 activités culturelles et sportives organisées.</p>
		<p>Indicateur 2 a % de jeunes hommes et de jeunes femmes participant activement aux instances locales de prise de décisions. (désagrégé par sexe et âge)</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 25% de jeunes</p>	<p>Procès verbaux des réunions des instances locales de prise de décisions Rapports d'activités Rapports des missions de suivi Témoignages des jeunes et des décideurs locaux</p>	<p>A partir du troisième trimestre de l'action</p>

	(hommes et femmes) accompagnés par le projet participent aux instances de prise de décision au niveau local (dont 50% de jeunes femmes)		
	Indicateur 2 b % d'augmentation du niveau de consultation des jeunes hommes et des jeunes femmes par les décideurs dans les initiatives de paix et de développement au niveau local Base de données : A déterminer par l'étude de base Cible : 60% (dont 30% d'augmentation du niveau de consultation des jeunes femmes)	Procès verbaux des réunions des instances locales de prise de décisions Plans communaux de développement révisés Rapports d'activités Rapports des missions de suivi Témoignages des jeunes et des décideurs locaux	A partir du second trimestre de l'action.
Produit 2.1 : Les jeunes hommes et les jeunes femmes améliorent leurs connaissances sur leurs droits et obligations, et sur les mécanismes de gouvernance leur permettant une plus grande participation dans les instances de décision. Liste des activités relevant du Produit 2.1: A 2.1.1 : Organisation de sessions de sensibilisation sur leurs droits et obligations de citoyen, et les mécanismes de gouvernance en faveur de 1,080 jeunes hommes et jeunes femmes membres des	Indicateur 2.1.1 # de jeunes hommes et de jeunes femmes sensibilisés sur leurs droits et obligations de citoyen, et les mécanismes de gouvernance (désagrégé par sexe et par âge) Base de données : 0 Cible : 1,080 jeunes (dont 540 jeunes femmes) sensibilisés	Liste des participants Outils et matériaux de formation produits et utilisés Rapports de formation Pré-test/Post-test Rapports d'activités	540 jeunes sensibilisés au troisième trimestre ; 540 au quatrième trimestre ; Soit un total de 1,080 jeunes.

	<p>clubs de paix.</p> <p>A.2.1.2 : Appui à l'élaboration de visions partagées de la jeunesse en matière de cohésion sociale et de paix durable aux niveaux provincial et national par 360 jeunes hommes et jeunes femmes, et sa vulgarisation auprès de 13,500 jeunes, 2,700 décideurs locaux</p>	<p>Indicateur 2.1.2 # de visions de la jeunesse élaborées par les jeunes et vulgarisées auprès des jeunes, des décideurs et des partis politiques</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 6 visions provinciales et 1 vision nationale élaborées et vulgarisées auprès de 13,500 jeunes, de 2,700 décideurs locaux</p>	<p>Liste des jeunes participants à l'élaboration des visions Comptes rendus des séances d'élaboration Documents des visions de la jeunesse aux niveaux provincial et national Rapports d'activités Rapports des missions de suivi</p>	<p>Visions élaborées au troisième trimestre ;</p> <p>Vulgarisation au cours du reste de la période de mise en œuvre du projet et au-delà</p>
	<p>Produit 2.2 : Les autorités administratives, traditionnelles et religieuses reconnaissent le droit des jeunes, en particulier des jeunes femmes, à participer à la prise de décision, et encouragent leur engagement dans la promotion de la cohésion sociale.</p> <p>Liste des activités relevant du Produit 2.2</p> <p>A 2.2.1 : Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et de plaidoyer au niveau provincial à l'attention de 210 représentants des autorités administratives, traditionnelles et religieuses pour une meilleure prise en compte des jeunes dans les mécanismes de gouvernance et de prise de décision, en s'appuyant sur les visions de la jeunesse.</p>	<p>Indicateur 2.2.1 # de décideurs locaux sensibilisés pour une meilleure prise en compte des jeunes dans les mécanismes de gouvernance et de prise de décision dans les 6 provinces ciblées par l'action</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 210 décideurs locaux sensibilisés.</p>	<p>Liste des participants Comptes rendus des sessions d'information, de sensibilisation et de plaidoyer Actes d'engagement des décideurs locaux pour l'inclusion des jeunes hommes et des jeunes femmes Rapports d'activités</p>	<p>210 décideurs locaux sensibilisés au troisième trimestre</p>
	<p>A 2.2.2 : Facilitation de 18 séances de travail réunissant les jeunes hommes et</p>	<p>Indicateur 2.2.2 # de plans communaux de développement révisés, et intégrant les besoins spécifiques jeunes hommes et des jeunes femmes, notamment en matière de participation citoyenne, et</p>	<p>Plans communaux de développement communautaires révisés</p> <p>Rapport d'activités Rapports de missions de suivies</p>	<p>18 séances de travail sur la révision des PCDC facilitées au quatrième trimestre du projet</p> <p>Suivi des plans de révisions convenus à la fin du projet</p>

	jeunes femmes et les décideurs locaux au niveau communal afin d'intégrer les besoins spécifiques des jeunes dans les plans communaux de développement sur la base des visions partagées de la jeunesse.	sur la base des visions partagées de la jeunesse. Base de données : 0 Cible : 18	des jeunes hommes et des jeunes femmes bénéficiaires des actions de sensibilisation et de plaidoyer	
Résultat 3 : 540 jeunes hommes et femmes et 900 décideurs locaux s'engagent dans la promotion d'un environnement électoral inclusif et exempt de violence dans les 18 communes cibles par l'action.		Indicateur 3 a % de jeunes hommes et de jeunes femmes capables de déconstruire les discours haineux des politiques en se référant à la politique nationale sur la jeunesse, le code électoral et la Résolution 2250 Base de données : A déterminer par l'étude de base Cible : 80% des jeunes hommes et des jeunes participant au projet	Rapports d'activités Rapports des missions de suivi Rapports et témoignages des observateurs de paix Rapport de l'évaluation finale	A partir du quatrième trimestre ; Mise en place des réseaux d'observateurs et opérationnalisation le reste de la période de mise en œuvre du projet
		Indicateur 3 b Une plateforme est créée et animée par les jeunes sur une page préféré sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, autres), radio et télévision afin de diffuser auprès de leurs pairs et du public des messages de paix Base de données : 0 Cible : Une plateforme est	Existence de la plateforme Nombre de visites sur la page Messages de paix produits et diffusés Rapports d'activités	A partir du quatrième trimestre

	<p>créée et animée par les jeunes</p> <p>Indicateur 3 c % d'augmentation de la proportion des jeunes hommes et des jeunes femmes favorables à la résolution pacifique des conflits en situation de désaccord politique, en contexte électoral et au delà</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 80% des jeunes hommes et femmes participant au projet</p>	<p>Rapport des incidents en contexte électoral</p> <p>Rapports missions de suivi</p> <p>Rapport de l'évaluation finale</p> <p>Témoignages des jeunes hommes et des jeunes femmes</p>	<p>A partir du quatrième trimestre</p>
<p>Produit 3.1. Les jeunes hommes et les jeunes femmes s'organisent, participent activement dans la prévention des conflits liés aux élections et plaident en faveur de la cohabitation dans la diversité politique et ethnique.</p> <p>Liste des activités qui appartiennent au Produit 3.1 :</p> <p>A 3.1.1 : Structuration et appui de 540 jeunes hommes et jeunes femmes en 18 réseaux d'observateurs de paix sur l'identification, la documentation, le répertoriage, la notification et la gestion des incidents violents en contexte électoral à l'aide d'un logiciel qui sera identifié.</p> <p>A 3.1.2 : Actions de sensibilisation et de</p>	<p>Indicateur 3.1.1 # de communes disposant d'un réseau communal opérationnel de jeunes hommes et jeunes femmes observateurs de paix issus de différentes sensibilités politiques et ethniques</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 18 réseaux mis en place et opérationnels, soit un par commune ciblée par l'action</p>	<p>Liste des membres des réseaux communaux</p> <p>Actes d'engagement signés par les jeunes observateurs de paix</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports des missions de suivi</p> <p>Rapports et témoignages des observateurs de paix</p>	<p>18 réseaux communaux de jeunes observateurs de paix mis en place aux cinquième et septième trimestres</p>
	<p>Indicateur 3.1.2 # de décideurs locaux atteints par les actions de sensibilisation et de plaidoyer menées par les</p>	<p>Listes des personnes atteintes</p> <p>Comptes rendus des actions de sensibilisation et de</p>	<p>900 personnes sensibilisées aux sixième et septième trimestres</p>

	<p>plaidoyer auprès des communautés et des décideurs locaux sur les incidents répertoriés en contexte électoral.</p>	<p>jeunes observateurs de paix sur les incidents répertoriés en contexte électoral (désagrégé par sexe et âge)</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 900 personnes atteintes</p>	<p>plaidoyer Rapports d'activités Témoignages des participants</p>	
	<p>Produit 3.2 : Les jeunes hommes et les jeunes femmes résistent à la manipulation politique et ethnique et encouragent les décideurs locaux à déconstruire les discours politiques haineux des différentes tendances politiques, et promeuvent les valeurs positives de tolérance, de vivre-ensemble et de démocratie.</p> <p>Liste des activités relevant du Produit 3.2</p> <p>A 3.2.1 : Création et animation d'espaces de dialogue réunissant les jeunes et les décideurs locaux sur la déconstruction des discours, le pluralisme politique et la diversité ethnique en démocratie.</p>	<p>Indicateur 3.2.1 # de jeunes hommes et de jeunes femmes et de décideurs locaux participant aux 18 séances de dialogue sur la déconstruction des discours haineux, le pluralisme politique et la diversité ethnique en démocratie (désagrégé par sexe et par âge).</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 900 jeunes hommes et jeunes femmes, et décideurs locaux participants</p>	<p>Listes des participants aux séances de dialogue Comptes rendus des séances de dialogue Discours et slogans haineux déconstruits et abandonnés Rapports d'activités</p>	<p>900 jeunes hommes et jeunes femmes, et décideurs réunis au septième trimestre</p>
	<p>A 3.2.2 : Production et diffusion de messages de paix par les jeunes hommes et les jeunes femmes à travers les outils de communication écrits, radio et les réseaux sociaux à l'occasion des célébrations nationales et internationales.</p> <p>A 3.2.3 : Facilitation de 18 séances de négociation, d'élaboration et de signature des contrats sociaux pour des élections</p>	<p>Indicateur 3.2.2 # de messages de paix produits et diffusés par les jeunes hommes et les jeunes femmes à l'occasion des célébrations nationales (Charte de l'unité nationale, Fête de l'indépendance nationale) et internationales (Journée internationale des</p>	<p>Messages de paix produits et diffusés Déclaration des jeunes en faveur d'élections pacifiques Outils et canaux de communication écrits, radio et les réseaux sociaux, et</p>	<p>Messages de paix produits et diffusés par les jeunes au moins deux fois par trimestre durant toute la durée du projet</p>

	<p>pacifiques.</p>	<p>droits de la femme, Fête internationale du travail, Journée internationale de la jeunesse, Journée Internationale de la paix)</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 12 messages de paix produits et diffusés par les jeunes</p>	<p>autres utilisés sous le thème Rapports d'activités</p>	
		<p>Indicateur 3.2.3 # de contrats sociaux négociés et signés par les représentants des partis politiques, de l'administration locale, des jeunes hommes et des jeunes femmes, de la société civile et des religieux, pour des élections pacifiques. Base de données : 0</p> <p>Cible : 18 contrats sociaux négociés et signés, soit un par commune ciblée par l'action.</p>	<p>Liste des participants aux sessions de négociation Compte-rendu des séances de négociation Compte-rendu des séances de signature Documents des contrats sociaux validés et signés Rapports d'activités</p>	<p>18 Contrats sociaux négociés, validés et signés aux cinquième et septième trimestres</p>

Annexe C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	O	N	Commentaire
Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X		
Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	X		
Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X		
Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		
Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X		
Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Annexe D : Budgets détaillés et UNDG (document Excel à part)